

BUDGET COMMUNAL 2020 Modification budgétaire n° 2

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

Cette deuxième modification du budget 2020 adapte les prévisions de recettes et de dépenses en fonction des nouveaux projets mis en œuvre et des besoins rencontrés dans les différentes politiques menées.

Cette modification est, comme la première, particulièrement marquée par la prise en compte des différents impacts, en recettes comme en dépenses, de la crise sanitaire du COVID-19.

Les principales modifications proposées portent sur les éléments suivants :

- Majoration à 370.287,17 € de la provision constituée dans le cadre de la MB1 afin de faire face aux pertes de recettes fiscales attendues essentiellement à partir de l'exercice 2021 résultant de l'impact de la crise du COVID-19 ;
- Renforcement du Plan de relance économique, sociale et culturelle, par un volet extraordinaire, portant l'enveloppe de ce Plan à 170.000 € ;
- Majoration de 36.000 € de l'enveloppe destinée aux mesures de lutte contre la propagation de la pandémie (achats de masques, de gel, équipement des postes de travail, ...) ;
- Réduction de la dotation à la Zone de Secours de 56.567,46 € en lien avec la réforme du financement des zones de secours décidée par le Gouvernement wallon ;
- Intégration de nouveaux subsides : « Place aux artistes », « Plan de relance économique » et « Infrasports – Covid-19 » ;
- Diminution du financement général au départ du Fonds des communes de 14.019,32 €, partiellement compensée par une dotation exceptionnelle du Gouvernement wallon de 7.938,89 € ;
- Actualisation des dépenses extraordinaires sur la base de l'état d'avancement des différents projets proposés et des nouveaux projets identifiés.

Tenant compte des différentes adaptations de crédits prévues dans ce projet de modification budgétaire, les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2020, à 2.007.867,96 €.



2 ■ Budget ordinaire 2020

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre, après modification, présente un solde budgétaire nul, à l'instar de la première modification budgétaire. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.785.489,91 €. Tenant compte des prélèvements proposés, le boni général s'élève à 1.005.489,91 €.

Recettes ordinaires exercice propre	9.097.250,11 €
Dépenses ordinaires exercice propre	9.097.250,11 €
BONI exercice propre	0,00 €
Recettes globalisées ordinaires	10.914.469,18 €
Dépenses globalisées ordinaires	9.128.979,27 €
Boni avant prélèvements	1.785.489,91 €
Prélèvements	-780.000,00 €
BONI général	1.005.489,91 €

Pour rappel, le résultat positif des exercices antérieurs est principalement constitué du résultat du compte 2019 qui s'établit à 1.785.351,69 €, du produit attendu de la taxe 2019 sur la distribution gratuite des écrits publicitaires, étant donné l'établissement du rôle en 2020, pour un montant de 24.156,79 € et de différentes non-valeurs pour un montant de 12.674,88 €.

Comme dans le cadre de la 1^{ère} modification budgétaire, les prélèvements intègrent plusieurs mouvements :

- un prélèvement de 1.150.000,00 € en faveur du fonds de réserve extraordinaire afin de garantir le financement à moyen terme des investissements ;
- un prélèvement de 260.000,00 € sur le fonds de réserve ordinaire afin de permettre le financement du Plan de relance économique, sociale et culturelle suite à la crise sanitaire du COVID-19 et l'octroi d'une dotation exceptionnelle au CPAS ; ce prélèvement est réalisé sur la base des règles d'assouplissement budgétaire adoptées par le Gouvernement wallon ;
- une réalimentation du fonds de réserve ordinaire à hauteur de 260.000,00 € au départ du boni général.

a) Les dépenses ordinaires :

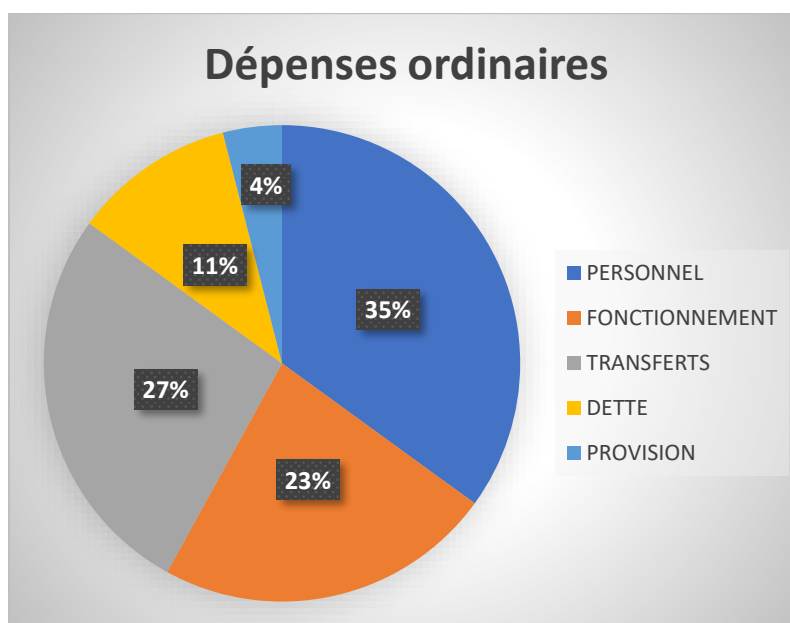
Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux ;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;



- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre, après modification, **s'élève à 9.097.250,11 €, en augmentation de 72.605,87 € par rapport à la MB1.**



Variation des dépenses ordinaires :

	MB1/2020	MB2/2020	Variation %
Personnel	3.270.691,41	3.188.158,92	-2,52
Fonctionnement	1.941.812,67	2.080.563,15	7,15
Transfert	2.476.433,27	2.420.936,34	-2,24
Dette	1.044.884,31	1.037.304,53	-0,73
Provision	290.822,58	370.287,17	27,32

La diminution des dépenses de personnel de -82.532,49 € (-2,52 %) s'explique essentiellement par (montants intégrant les déductions de cotisations) :

- les entrées retardées des engagements prévus dans le cadre de la MB1 ainsi que la prise d'effet retardée de différentes promotions et évolutions : -77.325,44 € ;
- l'intégration de certaines majorations de temps de travail et adaptation à la situation réelle des agents engagés, notamment au niveau des accueillantes, du service finances et du service animation : +16.692,59 € ;
- l'actualisation des crédits tenant compte des absences de longue durée, des maladies, des congés sans solde et des remplacements ainsi que de l'adaptation des pécules de vacances et allocations de fin d'année en fonction de la situation réelle de certains agents : -29.245,49 €.

En matière de dépenses de fonctionnement, la majoration observée (+138.750,48 €) résulte de divers mouvements en sens opposés visant essentiellement l'actualisation des dépenses prévues à la MB1 en tenant compte des consommations constatées et des prévisions d'ici la fin de l'année (principaux mouvements) :

- Frais de poursuite et de procédures : +52.500 €



- Raccordements au réseau d'égouttage : +35.000 € (compensé par une recette équivalente)
- Equipements administratifs, téléphonie et informatique : +23.500 €
- Provision pour l'achat de sel : +10.000 €
- Dépenses de communication (mailing) en lien avec le changement de système de collecte des déchets : +6.596,63 €
- Frais d'honoraires pour le bail d'entretien et la réfection des dalles béton : +5.000 €
- Plantations, végétalisation et espaces verts : +5.000 € (compensé par une recette équivalente)
- Activités scolaires (natation notamment) : +3.500 €
- Polices d'assurances : +3.179,15 €
- Formation du personnel : +3.000 €
- Dépenses visant la dératisation et la stérilisation des chats : +3.000 €
- Transfert des dépenses liées à la restauration du petit patrimoine (dont chapelles et potales) à l'extraordinaire : -10.500 €
- Fournitures diverses pour les véhicules : -10.000 €
- Location locaux service travaux (Grange des six heures) : -6.000 €
- Achat de chèques ALE : -5.400 €

Par ailleurs, les crédits visant la lutte contre la propagation du Covid-19 sont majorés de 36.000 € pour atteindre 60.000 € afin de tenir de la consommation constatée mais également de constituer une provision afin de permettre la prise en charge de dépenses supplémentaires au vu de l'évolution de la pandémie.

Enfin, différents articles sont adaptés dans le cadre de la poursuite des travaux visant l'atteinte progressive d'un budget-vérité.

Les dépenses de transfert diminuent de 55.496,93 €. Cette diminution est essentiellement due à la réduction de la dotation à la Zone de secours du Brabant wallon en lien avec la décision du Gouvernement wallon d'imposer aux Provinces la reprise progressive à hauteur de 60% du financement des zones de secours actuellement pris en charge par les communes. Par ailleurs, les crédits relatifs aux subsides aux associations locales sont adaptés en fonction des dernières décisions d'octroi pour l'exercice 2020.

Les crédits relatifs aux charges de la dette sont en diminution de 7.579,78 € suivant l'actualisation des prévisions transmises par la banque.

Enfin, la provision constituée dans le cadre de la MB1 afin de faire face aux pertes de recettes fiscales attendues essentiellement à partir de l'exercice 2021 résultant de l'impact de la crise du COVID-19 (principalement au niveau des additionnels à l'IPP) est majorée de 79.464,59 €, passant de 290.822,58 € à 370.287,17 €.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...



- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 9.097.250,11 €, en augmentation de 72.605,87 € par rapport à la MB1.**

Les principales variations sont les suivantes :

- La dotation régionale du Fonds des communes est réduite de 14.019,32 € en lien principalement avec la détérioration des paramètres macro-économiques et la diminution du taux des additionnels au précompte immobilier. Cependant, en vue de compenser, partiellement, cette diminution, une dotation exceptionnelle de 7.938,39 € est octroyée par le Gouvernement wallon. Par ailleurs, le Gouvernement a également décidé de renforcer l'enveloppe des compensations octroyées aux communes dans le cadre de la forfaitarisation des réductions au précompte immobilier. Pour Walhain, cela représente une augmentation de 16.460,14 €.
- Taxes et redevance :
 - Vente de sacs poubelles (décalage des ventes 2019 sur l'exercice 2020) : +44.630,95 €
 - Raccordements au réseau d'égouttage : +35.000 € (en lien avec l'augmentation de dépenses)
 - Délivrance de documents administratifs : -12.000 €
 - Concession cimetières : -3.100 €
- Subsides :
 - Subside « Place aux artistes » : +16.067 €
 - Subside « Plan de relance économique - volet ordinaire » : +5.500 €
 - Subside Infrasports – Covid-19 : +2.500 €
 - Transfert des subsides liées à la restauration du petit patrimoine (dont chapelles et potales) à l'extraordinaire : -10.000 €

Le solde de l'écart s'explique pour l'essentiel par plusieurs mouvements, à la baisse et à la hausse, au niveau des réductions de cotisations patronales et des contributions des autorités supérieures en lien avec les variations au niveau des dépenses de personnel.

3 ■ Budget extraordinaire 2020

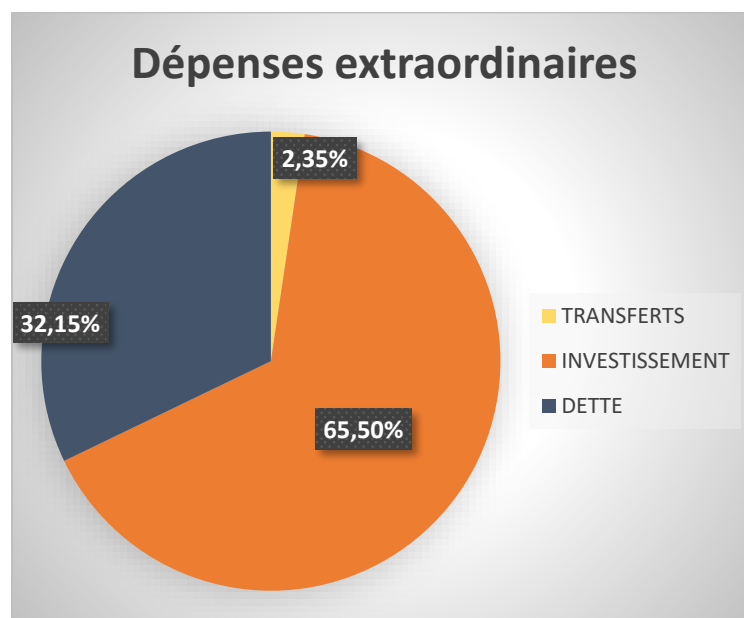
Le service extraordinaire se clôture par un résultat à l'équilibre, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	2.371.699,51 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	4.832.875,34 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	-2.461.175,83 €
Prélèvements	1.169.394,58 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	-1.291.781,25 €
Recettes globalisées extraordinaires	7.453.469,88 €
Dépenses globalisées extraordinaires	7.453.469,88 €
BONI général	0 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les dépenses extraordinaires à l'exercice propre diminuent de 1.622.119,65 € par rapport à la MB1. Cette variation tient compte de l'état d'avancement des différents projets inscrits au budget 2020. Les principaux mouvements sont les suivants :



- Actualisation des crédits de certains projets suite à l'attribution de marchés ou à la réestimation des dépenses envisagées. Cela concerne les projets suivants :

Objets	Montant
Equipement des salles (Conseil communal et Bia Bouquet)	+7.000,00 €
Verdissement de la flotte de véhicules	+5.000,00 €
Travaux de réfection à la rue Cruchenère (supplément MB1)	-556,19 €
Acquisition matériel désherbage alternatif aux pesticides	-2.028,39 €
Entretien ouvrage d'art communal (cours d'eau)	-5.500,00 €
Aménagement rond-point carrefour Maïeur, Cure, Pont Valériane	-10.000,00 €
Sécurisation passages piétons	-18.500,00 €
Remplacement éclairage Phase I/2020	-21.441,78 €
Trottoirs/mobilité/sécurité (y compris jardinières)	-70.000,00 €
Dalles de béton 2020	-100.000,00 €
Total	-216.026,36 €

- Ajout de nouveaux projets :

Objets	Montant
Remise en état des deux derniers terrains de tennis	32.000,00 €
Plan de relance économique	30.000,00 €
Aménagement d'un cheminement Bia Bouquet (liaison urbanisme)	12.000,00 €
Total	74.000,00 €

Notre Plan de relance économique, sociale et culturelle se voit donc renforcé d'un volet à l'extraordinaire et atteint désormais, globalement, un montant de 170.000 €. Ce volet extraordinaire permettra le financement de la fourniture et du placement de deux armoires maraîchères supplémentaires sur notre territoire, de l'acquisition de tonnelles www.walhainlocal.be et du développement d'une application d'annuaire dynamique des entreprises de Walhain. A l'ordinaire, à côté du soutien apporté au secteur artistique, touristique et aux artisans locaux dans le cadre des Estivales de Walhain, un système de chèques-entreprises sera mis en place afin de soutenir nos indépendants et PME dans leurs projets de restructuration de leur activité, de création de nouveaux produits, de développement numérique, de réorganisation logistique, de renforcement de leur stratégie de financement, de leur business plan, ...

- Report de différents projets au budget 2021 en raison de leur état d'avancement :

Objets	Montant
Honoraires parking covoiturage	-20.000,00 €
Equipement mobilier salle La Forge	-20.000,00 €
Equipement mobilier bibliothèque La Forge	-30.000,00 €
Achat panneaux bornes incendie (hydrant)	-50.000,00 €
Honoraires - Rénovation maison communale	-50.000,00 €
Honoraires aménagement ancien bâtiment école C.F. à Nil	-60.000,00 €
Valorisation Vieux Château	-125.000,00 €
Honoraires projet agrandissement Hall sportif	-300.000,00 €
Travaux nouveau hangar communal	-840.000,00 €
Total	-1.495.000,00 €



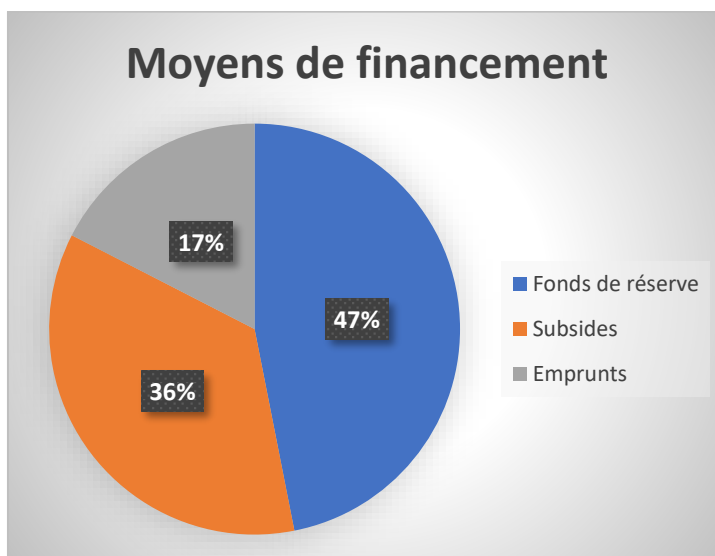
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les projets inscrits au budget 2020 (hors remboursement de l'emprunt Bia Bouquet et opérations de régularisation), après modifications, seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 1.672.659,44 € (47%)
- Emprunts : 622.530,91 € (17%)
- Subsidés : 1.271.529,61 €¹ (36%)



¹ Montant intégrant la subvention du FRIC versée dans les réserves.



4 ■ Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de 2^{ème} modification du budget 2020 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2018	Disponible fin 2019	Dotation prévue au budget 2020		Utilisation prévue au budget 2020	Solde présumé fin 2020
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	1.263.879,05	1.445.831,35	260.000,00	0,00	890.000,00	815.831,35
Fonds de réserve extraordinaire	995.771,63	1.211.431,19	1.150.000,00	2.606.230,03	3.775.624,61	1.192.036,61
TOTAL	2.259.650,68	2.657.262,54	1.410.000,00	2.606.230,03	4.665.624,61	2.007.867,96

En intégrant l'alimentation du fonds de réserve ordinaire de 411.200,30 € et le transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire de 204.248,00 € réalisés dans le cadre du compte 2019, l'alimentation du FRO actuellement prévue au projet de budget 2020 modifié de 260.000 €, l'utilisation du FRO prévue afin d'équilibrer le budget, le transfert de 1.150.000 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'alimentation et l'utilisation prévues, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2020, **les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2020, à 2.007.867,96 €.**

